

# Reconnu par l'État, un nouveau diplôme d'enseignement musical au CNIMA (91 heures)

Vous êtes professeur « sans titre » ou vous aimeriez enseigner la Musique (l'accordéon?) dans une école de musique associative ? Vous souhaitez créer une école associative ?

En partenariat avec l'Ansep2a, le CNIMA-J.Mornet vous propose de préparer en 4 sessions de 2 et 5 jours réparties de décembre 2017 à juin 2018, le Diplôme de Formation Pédagogique de Professeur de Musique (DFPM). Ce diplôme est inscrit au niveau IV du Répertoire National des Certifications Professionnelles et donc certifié par le Ministère du travail.

**Cette formation peut être prise en charge dans le cadre de votre Compte Personnel de Formation, par l'Afdas, le Fifpl, etc.**



## Calendrier (sous réserve) :

Décembre 2017 : du 11 au 15

Février 2018 : du 12 au 16

Avril 2018 : les 9 et 10

Juin 2018 : les 6 et 7

Selon votre niveau, 3 manières de préparer ce diplôme :

- par les études à temps complet
- par un statut vacataire (semaines choisies par vous, réparties sur l'année)
- par le cycle et le calendrier ci-dessus (bon niveau instrumental exigé)

Plus d'informations et bulletin d'inscription au 04 73 22 27 45 et <mailto:cnima@wanadoo.fr>

**Attention ! Formation limitée à 15 professeurs.**



**Nathalie Boucheix, directrice – Rue Jean Ferrat – 63950 St-Sauves-d'Auvergne**  
T. 04 73 22 27 45 – [cnima@wanadoo.fr](mailto:cnima@wanadoo.fr) – [www.cnima.com](http://www.cnima.com)